

/)) N N E E 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la
liste des emplois ou charges pour lesquels la nomina-
tion est classée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n°139/PR du 16 Mars 1966, fixant les rémuné-
rations, les indemnités et les prestations en nature al-
louées au Président de la République, au Président de
la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Mem-
bres des Cabinets présidentiel et ministériels, au
Secrétaire et au Secrétaire-Adjoint du Gouvernement ;
SUR proposition du Ministre des Transports, Postes et Télé-
communications ;

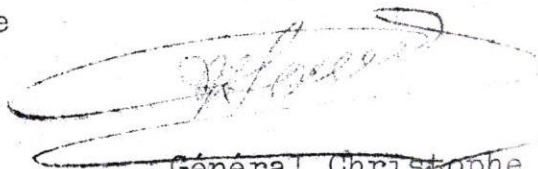
/) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mr. GBAGUIDI Placide Ingénieur Principal de 2°
classe de l'O.C.D.N. est nommé Conseiller Technique du Ministre
des Transports, Postes et Télécommunications, cumulativement avec
ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui aura effet pour compter du
10 Juillet 1967 sera publié et communiqué partout où besoin
sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1967

Par le Président de la République




Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Transports, des
Postes et Télécommunications,

D. Aplogan
AMPLIATIONS : D. APLOGAN

PR 5 - MJL 4 - SGG 4
MFAEP-DGF -DB- CF -DC-SF 14
TRESOR 4 - Int. 1 - JORD 1
Ministères 10 - DP 2 -
IAA 1 - Gde.Chanc.1

VU :
Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et
du Plan



B. BORNA